UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

CRISE COVID-19 : LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

AVEC LA CRISE ACTUELLE,

COMMENT VA ÊTRE ÉVALUÉ MON SEMESTRE EN COURS ?

J'AI OBTENU MOINS DE 5/20 DE MOYENNE À MON SEMESTRE PRÉCÉDENT

TROIS CAS DE FIGURE POSSIBLES

Ton unité d'enseignement (UE) était terminée et **tu as passé la ou les évaluations finales de celle-ci avant le 17 mars 2020.**

Rien ne changera pour cette UE , tu seras noté suivant le règlement en vigueur avant la crise COVID19 pour l'année universitaire 2019/2020.

Ton unité d'enseignement (UE) a commencé avant le 17 mars 2020 **et tu as déjà été évalué en partie pour celle-ci.**

MA NOTE D'UE SERA NEUTRALISÉE SI J'OBTIENS MOINS QUE LA MOYENNE GÉNÉRALE DU SEMESTRE PRÉCÉDENT

DANS LE CAS OÙ MA NOTE D'UE EST COMPRISE ENTRE MA MOYENNE DU SEMESTRE PRÉCÉDENT ET 10/20, ELLE COMPTE DANS LA MOYENNE DU SEMESTRE.

Ton unité d'enseignement a commencé avant le 17 mars 2020 **mais tu n'as jamais eu d'évaluations.**

SI LA MOYENNE DE TON UE EST

INFERIEURE À LA MOYENNE GÉNÉRALE DU SEMESTRE PRÉCÉDENT DEUX CAS SONT POSSIBLES

Tu possèdes une attestation sur l'honneur pour raisons sociales visée par le médecin directeur du SUMPPS

LA NOTE DE TON UE EST NEUTRALISÉE

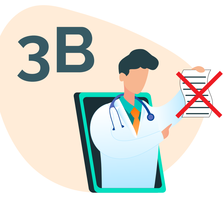

Tu n'as pas d'attestation sur l'honneur fournie par le médecin directeur du SUMPPS

LA NOTE OBTENUE À TON UE SERA MAINTENUE